



MOULIN À VENT GEORGES LÉVY ERNEST RENAN

Compte-rendu de permanence du 09/03/2022

Participants :

Présidente et Adjointe au conseil de quartier : Mme Samira MESBAHI

Correspondante de territoire : Mme Aude UGINET

Invitées : Mme Myriam PASCAL, chef de Police Municipale

Mme Justine MARCHAL, Ambassadrice des droits (association Passerelle)

Nombre d'habitants : 11

Délégués :

■ AGOPIAN Annie

■ BELLETTI Barbara

□ BILOA Vincent, excusé

■ CAVILLON Arlette

■ DEVAUX Line

■ DOS SANTOS Eduardo

□ EXERTIER Armelle, excusée

□ GARNERET Matthieu

□ GIL Julie

□ GUICHARD Joëlle, excusée

■ PERRE-THIVILLIER Josiane

□ PIOTROVITCH D'ORLIK Sergueï, absent

■ RODRIGUEZ Béatrice

□ TARDY Bernard, excusé

Retour sur les questions de la dernière permanence

La dernière permanence de quartier, commune avec le conseil de quartier Joliot Curie, s'est tenue le 9 février dernier et a porté sur l'organisation de la fête de quartier. Il a été décidé de reporter cette fête qui aura lieu sur la place Ennemond Romand à septembre 2022.

Compte-rendu

La permanence est consacrée à 2 thématiques : la tranquillité publique, thématique pour laquelle les délégués de quartier étaient invités à faire remonter leurs questions et celles des habitants ; la présentation du dispositif « Territoire zéro non recours ».

1) Tranquillité publique

Mme Mesbahi accueille Mme Pascal, chef de Police Municipale qui va pouvoir apporter des réponses aux questions préalablement posées et échanger avec les délégués et habitants présents.

Points abordés :

- Passage Cervin :

Ce sujet a été abordé lors de la permanence de décembre : la question est en effet posée, compte tenu des phénomènes de squats que ce passage génère, de condamner définitivement ce passage. Une rencontre a eu lieu avec la régie de la résidence (pour rappel, le passage est sur du domaine privé) pour aborder cette question de la fermeture, des suites sont attendues côté régie.

Les habitants présents témoignent des derniers événements ayant eu lieu dans ce passage (évacuation d'une moto par les services de police qui se sont fait prendre à partie) et de leur sentiment d'insécurité. Ils sont favorables à la fermeture tout en signalant la nécessité d'une information des riverains alentours qui vont être impactés, dans les différents déplacements (écoles notamment), par cette condamnation.

Ils indiquent également la nécessité de bien penser en terme de prévention situationnelle les travaux qui seraient menés pour fermer le passage afin que cela ne recrée pas de problématiques à un autre niveau.

- Demande d'une présence visible (piéton ou vélo et pas seulement de la vidéo verbalisation) d'agents ASVP ou agents de police :

Mme Pascal précise que des équipages de police municipale effectuent très régulièrement des patrouilles à pied, y compris dans les espaces communs de certaines résidences fermées (dés lors que les autorisations existent). Elle indique que la police municipale de Vénissieux est composée de 30 agents PM + 9 (bientôt portés à 12) « agents de surveillance sur la voie publique » (ASVP) qui ont récemment été dotés de VTT.

- Stationnement anarchique et sécurité devant les groupes scolaires :

Plusieurs habitants font remonter les problématiques liés aux stationnements anarchiques de véhicules sur les trottoirs (exemple de la route de Vienne, rue du Vercors, devant certains commerces..etc).

Il est précisé que de nombreuses verbalisations ont cours pour ce type d'infractions ; la police municipale pourra porter à connaissance les statistiques sur ce sujet ; il n'y a aucune tolérance.

Mme Mesbahi précise également que, suite aux différentes assemblées générales de quartier pendant lesquelles le thème de la sécurité routière aux abords des écoles est ressorti, un travail est en cours au niveau des services municipaux pour identifier les solutions à déployer sur chaque groupe scolaire. A titre d'exemple, des premiers échanges ont eu lieu avec sur les groupes scolaires Moulin à Vent et E.Renan.

- Comment signaler les personnes qui dorment dans leur véhicule (rue Maranne par ex) ?

Il convient de contacter la police municipale qui se déplacera pour se mettre en lien avec les personnes et effectuer l'éventuelle mise en lien avec le SAMU social ou autres travailleurs sociaux.

- Les mortiers :

L'existence d'un arrêté municipal permet, si les personnes sont prises en flagrant délit, de verbaliser.

Mme Pascal témoigne par exemple des interpellations ayant pu avoir lieu suite aux événements du 14/07 sur la place E.Romand et aux alentours. Elle indique que, depuis septembre 2021 ; 200 évictions ont eu lieu sur la rue P.Verlaine ; lieu repéré sur cette problématique.

- Répartition des compétences et lien avec la police nationale

Il est précisé que le TOP ne comporte aujourd'hui plus d'équipe « terrain » ; les agents ayant été redéployés sur d'autres missions et notamment au centre de supervision urbaine (CSU). Le TOP continue par contre de gérer l'accueil téléphonique des différentes sollicitations 7j/7. A noter la présence terrain, notamment sur les missions de médiation, des ASVP et des agents de police municipale.

Selon le degré d'urgence et le type de sollicitation, les habitants sont conviés à contacter le 17 (police nationale) et/ ou la police municipale (toujours en lien avec la PN).

Pour information, le CSU est doté d'un important parc de caméras, avec 12 opérateurs en visionnage 7j/7 24h/24 . Le quartier du Moulin à Vent sera prochainement renforcé à 6 caméras.

- Chiens catégorisés sans muselière/laisse

Dés lors que cela est constaté, une verbalisation a lieu.

- Déjections canines sur les trottoirs (ex rue Louise Michel) et problématiques des silos à verre manquants

Ces sujets sont de compétences métropolitaine et ont déjà fait l'objet d'une interpellation (notamment silo à verre) ; une relance sera effectuée.

- Accident mortel carrefour Lévy/Pressensé

Au vu de la configuration du lieu et de ce qui existe déjà, il n'y a pas d'aménagements spécifiques à prévoir ; des contrôles routiers ont régulièrement lieu.

2) Présentation du dispositif « Territoire zéro non recours »

Mme Marchal, ambassadrice des droits sur le quartier Moulin à Vent/Joliot Curie, présente les objectifs de l'expérimentation « territoire zéro non recours » en partenariat avec le Centre Social du Moulin à Vent qui a lieu sur ce territoire depuis septembre 2021 et, ce pour une année (jusqu'en septembre 2022).

Cette action part du constat d'un nombre important de personnes (souvent familles mono parentales, personnes âgées.. mais toutes les composantes de la société peuvent être concernées) n'actionnant pas les différents droits sociaux dont elle dispose ; aggravant par la même le degré de pauvreté dans lequel elles se trouvent.

Le rôle de l'ambassadrice des droits n'est pas de se substituer au travail social mais plutôt, dans une logique d'« aller vers », de trouver ces publics « invisibles » , d'établir un contact et de les orienter au mieux. Il s'agit, particulièrement dans un contexte où de nombreuses procédures ont été dématérialisées, de remettre de l'« humain » et du lien social.

Pour ce faire, Mme Marchal -employée par l'association Passerelle et qui travaille en binôme avec une coordonnatrice ressources issue du PIMMS (structure type « maison France service » qui a vocation à accompagner les usagers dans leurs différentes démarches administratives) – déploie de nombreuses interventions sur le terrain : présence en pied d'immeuble, sur la place E.Romand, etc... Elle tient également une permanence les mercredi et jeudi au centre social du Moulin à Vent, et peut, si cela s'avère nécessaire, se rendre à domicile. Le boucle à oreille commence à bien fonctionner ; afin d'amplifier la dynamique, il est demandé aux délégués et habitants présents de relayer l'information (cf flyers distribué en séance) et de ne pas hésiter à contacter Mme Marchal sur toute situation.

Au terme de l'expérimentation, l'action ne sera pas nécessairement poursuivie sur le quartier ; par contre l'évaluation de ce mode de faire, croisée avec d'autres expérimentations menées sur d'autres territoires, permettra de nourrir de futures modes d'action.

Prochaines rencontres / Dates à retenir

Permanence du conseil de quartier le 13 avril 2022 à 18h, salle Ernest Renan.